



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Composition du FORIF

Question écrite n° 7430

Texte de la question

Mme Caroline Yadan appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la confrérie des Frères musulmans et sur les actions qui sont menées pour lutter contre cette organisation internationale prosélyte, dont l'objectif affiché est de s'écarter des lois et valeurs de la République et d'islamiser progressivement la société française. Cela se traduit souvent par la constitution d'une contre-société via la déscolarisation des enfants, les appels à la désobéissance à la laïcité, le développement de pratiques sportives et culturelles communautarisées, l'endoctrinement par la négation des principes, l'implication dans des associations ou des partis politiques... Cet islamisme polymorphe, porté par la confrérie, est un projet politico-religieux, théorisé et conscient. Il faut noter, par ailleurs, que la confrérie des Frères musulmans est considérée comme une organisation terroriste aux États-Unis mais aussi en Égypte, pays qui l'a vu naître. Au cours du quinquennat précédent, le Gouvernement a pris cette réalité à bras le corps en adoptant, entre autres, la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République. Parallèlement à cet arsenal de lutte contre l'islam radical, la création du Forum de l'Islam de France (FORIF) a pour ambition de renouveler les modalités du dialogue entre le culte musulman et l'État et de le libérer, à terme, des influences étrangères et du système des imams détachés. Les premières réunions de ce forum ont pu se tenir cette année, notamment la constitution de ses groupes de travail. Compte tenu de l'intention du Gouvernement de préserver la laïcité et les lois et valeurs de la République, elle lui demande si les Frères musulmans sont bien exclus du FORIF et, plus généralement, que lui soient indiquées les actions entreprises pour éradiquer cette infiltration qui met à mal la démocratie en France.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est pleinement mobilisé dans la lutte contre le séparatisme, qu'il soit lié à la mouvance des Frères musulmans ou à d'autres courants. C'est ainsi que quatorze prédicateurs évoluant dans la mouvance des Frères musulmans ont fait l'objet d'un arrêté d'expulsion, six autres se sont vu refuser le droit d'entrer sur le territoire français. Cinq associations proches du mouvement ont également été dissoutes depuis 2017. L'engagement de l'ensemble des services de renseignement et des services juridiques du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, pour faire échec aux actions séparatistes de cette organisation, est constant, comme en témoigne l'expulsion de l'imam Iquioussen, étroitement lié aux Frères musulmans. À l'échelle européenne, la France a publiquement fait savoir son désaccord face au soutien affiché de la Commission européenne à l'association FEMYSO (Forum of European Muslim Youth and Students organisations), liée aux Frères musulmans. En août 2022, la secrétaire d'État chargée de l'Europe a écrit en ce sens une lettre à la Commission européenne, cosignée par le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer. En même temps que le Gouvernement mène une action résolue de lutte contre les acteurs qui ne respectent pas les lois de la République, il porte une réforme profonde des modalités de dialogue avec les acteurs du culte musulman à travers la mise en place du Forum de l'islam de France (FORIF). Le FORIF n'est pas un organe de représentation du culte musulman mais bien un espace de dialogue rassemblant des acteurs locaux du culte musulman, indépendants, constructifs, respectueux des lois de la République et désireux de travailler avec l'État dans l'intérêt de tous. Ce sont ces

principes qui ont été au fondement de la constitution du FORIF pour sa première session et pour la seconde, qui s'est tenue le 26 février dernier au ministère de l'Intérieur et des Outre-mer. A cette occasion, le travail sur les enjeux concrets de préoccupation des citoyens de confession musulmane s'est poursuivi, et le ministre a eu l'occasion d'annoncer la création d'un statut de l'imam, des avancées sur les carrés confessionnels dans les cimetières ou encore le doublement des fonds alloués à la sécurisation des lieux de culte musulman.

Données clés

Auteur : [Mme Caroline Yadan](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7430

Rubrique : Religions et cultes

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 19 juin 2023

Question publiée au JO le : [18 avril 2023](#), page 3501

Réponse publiée au JO le : [12 mars 2024](#), page 1889